



CROISIÈRES PRIVÉES

CONDITIONS GÉNÉRALES



PRESTATIONS

Les prestations convenues sont celles détaillées dans l'offre contresignée en annexe. Les prestations définies peuvent être sujettes à des changements en tout temps. Elles sont toutefois valables pour deux mois à compter de la date d'envoi de l'offre.

Le client s'engage à ne pas apporter quelques produits que ce soit de l'extérieur sans l'accord préalable du **Savoie – Philippe Chevrier** qui se réserve le droit d'imposer une taxe de service.

FACTURATION

Nos prix comprennent la T.V.A., les différentes taxes et le service. Ils sont indicatifs et susceptibles d'être modifié en tout temps par le **Savoie – Philippe Chevrier**.

Nos factures sont basées sur le nombre de convives confirmé au plus tard deux semaines avant la manifestation. Si le nombre de convives présents devait être supérieur au nombre annoncé, le **Savoie – Philippe Chevrier** se réserve le droit de facturer en conséquence.

Les factures sont payables net à 10 jours.

Le **Savoie – Philippe Chevrier** se réserve le droit de demander des arrhes afin de garantir la réservation.

ASSURANCES, PERTES ET DEGATS

Le **Savoie – Philippe Chevrier** n'assume aucune responsabilité en cas de vol, perte, dégâts ou lésions corporelles se rapportant aux biens du Client, ceux de ses invités et de tierces personnes dont le Client est responsable. Il est conseillé au Client de vérifier que ces risques soient couverts par une assurance adéquate.

Le Client est tenu pour responsable et s'engage à dédommager le **Savoie – Philippe Chevrier** ainsi que les tiers, pour tout frais, perte, dommage ou lésion dus à une faute intentionnelle ou par négligence, grave ou légère du Client et de toute personne dont il répond.

MODIFICATION / ANNULATION

Le **Savoie – Philippe Chevrier** décline toutes responsabilités en cas d'annulation / modification du trajet en bateau prévu, pour des causes techniques, météorologiques ou de forces majeures, relevant de la seule compétence de la Compagnie Générale de Navigation.

Toute prestation non consommée du fait du Client, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.



FRAIS D'ANNULATION

Les frais d'annulation à charge du Client seront, pour un préavis :

- de huit mois ou plus 25% du montant total de la prestation
- de huit à quatre mois 50% du montant total de la prestation
- de quatre à deux mois 80% du montant total de la prestation
- à partir du 60ème jour avant la manifestation, le montant total de la prestation sera facturé en totalité au Client.

UTILISATION DU NOM ET LOGO “SAVOIE – PHILIPPE CHEVRIER”

Une autorisation est nécessaire pour l'utilisation du nom et du logo **Savoie – Philippe Chevrier** pour tout genre d'impression ou de publicité dans les journaux. Seul le logo officiel peut être utilisé.

MAINTIEN DE L'ORDRE

Le Client est responsable du maintien de l'ordre durant la manifestation. Il lui appartient de veiller à ce que le bruit ne dépasse pas 93 décibels à l'intérieur du bateau. En cas de débordement, le représentant du **Savoie – Philippe Chevrier** est autorisé à intervenir pour rétablir l'ordre.

Le Client devra se conformer aux règles de la police locale en matière de tranquillité publique.

Les enfants seront les bienvenus. Cependant, le Client s'engage à organiser une surveillance adéquate durant toute la manifestation.

VALIDITE

Le présent contrat est soumis au droit suisse. En cas de litige survenant entre les parties, celles-ci reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux vaudois.

Chacune des parties au présent contrat, confirme qu'elle a le pouvoir et la capacité de s'engager elle-même et/ou d'engager la société qu'elle représente.

Le présent contrat ne peut être cédé ou transféré à un tiers sans l'accord écrit préalable des parties.
